

**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2018

Le mercredi quatorze novembre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, Président

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX
Monsieur Jean-Paul DREVILLE
Monsieur Daniel ANTOINE
Monsieur Philippe LADAM
Monsieur Michel RUBE pouvoir de Monsieur MENN
Monsieur Jean-François CROISILLE
Madame Corinne TROUVAIN

Absents excusés:

Monsieur Roger MENN pouvoir à Monsieur RUBE

Monsieur le Président propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur René ANTROPE délégué de la Communauté de Communes du Clermontois, décédé le 3 octobre 2018.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS :

- AVENANT SATER :

Monsieur le Président présente un avenant de SATER concernant le marché de contrôles extérieurs préalables à la réception des travaux de réhabilitation des réseaux.

Le Conseil Syndical à l'unanimité accepte cet avenant.

Le nouveau montant de ce marché est donc porté à 5 007,48€ HT.

Monsieur le Président est autorisé à signer les documents consécutifs à cette décision.

- REPARTITION FINANCIERE DES TRAVAUX :

Monsieur le Président présente un état chiffré des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement du SMECTEUR et de la commune de Sacy-le-Grand mandatés en totalité par le SMECTEUR.

Compte tenu des chiffres présentés la répartition est la suivante (y compris les frais annexes):

- SMECTEUR : 98 330,96 € HT soit 66,50%
- COMMUNE : 49 535,15 € HT soit 33,50%

A ces montants sont déduites les différentes subventions accordées (Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil Départemental).

La part incombant à chaque structure est donc finalement la suivante :

- SMECTEUR : 65 979,37 €
- COMMUNE : 33 237,75 €

Le Conseil syndical à l'unanimité valide cette répartition.

Un titre de recettes d'un montant de 33 237,75 € sera donc émis à l'encontre de la commune de Sacy-le-Grand, sous réserve de validation au prochain conseil municipal.

II - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Syndical prend acte du rapport annuel du service assainissement en ce qui concerne l'année 2017 présenté par Monsieur Sébastien NOUGER de SUEZ France.

III – ZONE TAMPON

- ANALYSES :

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été évoqué lors de la réunion du 19 avril 2018 le lancement d'une étude sur l'efficacité de la zone tampon portée par le Syndicat des Marais de Sacy.

Ce syndicat a recruté un stagiaire dont la mission a été d'analyser l'eau en amont et en aval de la zone tampon pour en mesurer chimiquement la composition afin de vérifier son efficacité réelle.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé une subvention à hauteur de 80% sur une dépense plafonnée à 12 000 € TTC pour le coût des analyses sachant que la rémunération du stagiaire est prise en charge par le Syndicat des Marais.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil syndical réaffirme son souhait de prendre en charge 10% de la somme restante, soit au maximum 1 200€. Le solde sera financé par le Syndicat des Eaux Usées.

Un point sera fait à la fin de l'opération afin de déterminer la participation exacte qui fera l'objet d'un mandat au profit du Syndicat des Marais.

- ELECTRIFICATION

Il est également rappelé le dossier concernant l'électrification de cette zone porté par la commune.

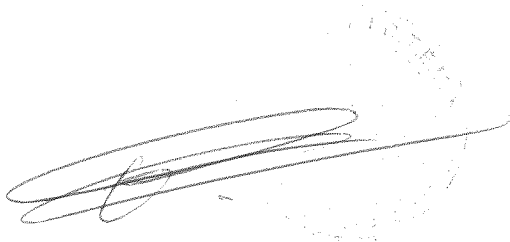
L'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé une subvention de 40% sur un montant de 9 770 € HT.

Les travaux sont commandés.

La répartition exacte du solde soit 60 % se fera entre le SMECTEUR et la commune à parts égales.

Un point sera fait à la fin de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

A handwritten signature in dark ink is written over a circular stamp. The stamp is faint and contains illegible text, possibly a date or official seal.